|  |  |
| --- | --- |
| **Première baccalauréat professionnel** | **ÉCONOMIE – DROIT****DOSSIER 2** |
| **Question : quels sont les choix de l’entreprise en matière de production ?*** **Identifier les facteurs de production.**
* **Expliquer le choix d’une combinaison productive dans une situation donnée.**
 |

**Contexte professionnel**



Vous effectuez une période de formation en milieu professionnel au sein de l’entreprise **DENJEAN LOGISTIQUE** située à Toulouse (F-31100). Cette entreprise est spécialisée dans les activités d’externalisation logistique (gestion des stocks et des flux pour des clients, préparation de commandes à façon) et le transport de marchandises. Vous êtes affecté(e) au sein de la Direction des Ressources Humaines, sous la responsabilité de Monsieur Pierrick FABRE, Responsable Carrières.

L’entreprise mène actuellement une réflexion sur l’externalisation de la fonction paie. Votre responsable souhaite vous faire participer à une réunion d’équipe autour de cette thématique. Il vous confie un ensemble documentaire afin de vous présenter le principe d’externalisation, ses avantages mais également ses limites.

**Votre travail :**

Prenez connaissance de l’ensemble documentaire à votre disposition (**DOCUMENTS 1 à 4**) et répondez aux questions suivantes :

1. Définissez avec vos propres termes la notion d’externalisation.
2. Identifiez ce qui distingue l’externalisation de la sous-traitance.
3. Repérez dans le **DOCUMENT 4** les différents avantages de l’externalisation de la paie pour une entreprise.
4. À partir de l’analyse des **DOCUMENTS 2 et 3**, précisez les limites qui peuvent apparaître lorsqu’une entreprise souhaite externaliser une de ses fonctions.

# DOCUMENT 1 - Externaliser certaines activités de son entreprise

L'externalisation (ou outsourcing en anglais) est une stratégie commerciale qui consiste pour une entreprise à **confier la réalisation de certaines tâches à un prestataire externe**, expert dans son domaine. Contrairement à la sous-traitance, l’externalisation est un contrat signé sur une longue période, généralement plusieurs années.

Généralement, l’externalisation est consacrée aux **fonctions supports** qui ne présentent pas d’impact stratégique pour l’entreprise. Les fonctions privilégiées pour l’externalisation sont notamment les suivantes :

* Gestion et maintenance informatique
* Comptabilité et gestion de la paie
* Gestion des ressources humaines
* Service marketing et commercial
* Saisie de données
* Standard téléphonique et accueil physique
* Sécurité

Source : [https ://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F36266](https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F36266)

# DOCUMENT 2 – Perte de données : un prestataire informatique condamné à verser plus de 500 000 euros

## Le Tribunal de Commerce de Nanterre a condamné Capgemini France à verser 538 000 euros à l’un de ses clients en réparation du préjudice subi à la suite d’une perte de données.

Par un jugement au fond rendu le 23 avril dernier, le Tribunal de Commerce de Nanterre a condamné Capgemini France à verser près de 538 000 euros à la société Haulotte en réparation d’un préjudice subi à la suite d’une perte de données.

En 2006, la société Haulotte, spécialisée dans la construction de nacelles élévatrices et de chariots télescopiques, avait signé un contrat d’infogérance avec Euriware (racheté par Cagemini France en 2014) pour l’externalisation de la gestion complète de son système d’information. A la suite d’un dysfonctionnement technique, un très important nombre de fichiers (estimé par à 200 000 par Haulotte) avait disparu. Et le programme de sauvegarde n'avait pas permis de restaurer les données égarées.

Source : [https ://www.archimag.com](https://www.archimag.com)

# DOCUMENT 3 - Boeing, la crise de confiance

## Illustration de l'article Boeing, la crise de confiance Les accidents et défauts de fabrications qui se multiplient chez Boeing depuis des années remettent en question le choix d'externaliser massivement une partie de sa production.

C’est un miracle qu’il n’y ait pas eu de morts. Vendredi 5 janvier, une porte d’évacuation s’est détachée d’un Boeing 737 MAX de la compagnie Alaska Airlines de la carlingue en plein vol, obligeant le pilote à faire demi-tour en urgence. L’avion était pourtant neuf. La catastrophe pour la réputation de Boeing ne s’est pas arrêtée là. Un des clients du constructeur américain, United Airlines, a repéré dans la foulée « des boulons qui nécessiteraient d’être resserrés » sur sa propre flotte de ces moyens courriers. Au cœur d’une polémique d’une ampleur jamais vue, c’est toute une stratégie d’entreprise basée sur l’externalisation massive qui se retrouve pointée du doigt.

Source : <https://www.pourleco.com> 13/01/2024

**DOCUMENT 4 - Les bonnes raisons d'externaliser la gestion de la paie de votre organisation**

[L'externalisation de la paie](https://tplpaye.fr/externalisation-de-la-paie/) consiste à confier la gestion de la paie à un prestataire externe. Il peut s’agir d’un expert-comptable, d’un cabinet, d’une société spécialisée… Ce prestataire peut s’occuper des démarches de gestion de paie, de façon partielle ou totale.

Le fait d’externaliser la gestion de paie auprès d’un prestataire permet de réduire considérablement les coûts de l’entreprise. Un professionnel externe propose en effet une tarification qui peut varier entre 15 € et 35 € par bulletin de paie. Il s'agit donc d’une solution très économique, qui permet d’éviter les frais considérables liés au recrutement, à la formation et à la gestion d’une équipe dédiée à la gestion de paie en interne.

La gestion de la paie en interne peut s’avérer très chronophage et s’accompagne de multiples tâches minutieuses. Externaliser la paie vous permet donc de gagner un temps précieux et de vous concentrer sur votre cœur de métier et sur des actions à forte valeur ajoutée qui contribueront à la croissance de votre activité (prospection, marketing, recrutement…).

Il n’est pas rare que les besoins en gestion de paie évoluent rapidement, au gré des fluctuations de l’activité : forte croissance, développement à l’international, pic d’activité saisonnier… Face à ces évolutions permanentes, confier la gestion de paie à des professionnels permet de bénéficier d’une grande souplesse. En effet, ces derniers sauront s’adapter rapidement à vos nouveaux besoins, sans que ces changements perturbent la bonne gestion de la paie et des ressources humaines.

Un cabinet d’externalisation de la paie peut également vous donner accès à son logiciel de gestion de paie pour faciliter la collecte des données RH. Ces professionnels sont généralement dotés de logiciels de pointe, aux fonctionnalités avancées, qui permettent d’optimiser l’ensemble de la gestion de la paie et des ressources humaines au sein de votre organisation.

En outre, un prestataire de paie est doté d’une connaissance approfondie des réglementations et normes en vigueur. Il effectue également une veille régulière pour se tenir informé des évolutions réglementaires afin d’assurer en continu la parfaite conformité comptable et fiscale de l’activité de son client.

Source : <https://lepetitjournal.com> 28/05/2024